

Conseil communautaire du 13 décembre 2021

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. Jean-François SOTO, Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations : M. Robert SIEGEL à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Excusés : M. René GARRO.

Absents : Mme Béatrice FERNANDO, M. Laurent ILLUMINATI.

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président- depuis le Conseil du 22 novembre 2021.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

N°	Décision prise par le Président	Date
D2021-14	Protocole transactionnel - ASA CANAL DE GIGNAC	03/11/2021
C2021-05	Convention d'occupation précaire – Parcelle AK3 au Pouget – appartenant au domaine privé de la Communauté de communes	05/11/2021

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
05/11/2021	RA210285	ACQUISITION CAMERA RESEAU	France DETECTION SERVICES	5 322,39	6 386,87	2155	EXPL	EU

Rapport I.2 : Attribution de chèques cadeaux aux agents de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. - Fêtes de fin d'année.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021 des chèques cadeaux aux agents suivants :

* Titulaires

* Stagiaires

* Contractuels dès lors qu'ils sont en position d'activité et que leur ancienneté est égale ou supérieure à 12 mois au 31 décembre 2021 et qu'ils figurent dans les effectifs de la collectivité au 25 décembre 2021,

- de fixer à 30 € le montant individuel total de cette dotation sous la forme d'un chèque cadeau ENDERED KADEOS,

- de limiter conformément à la réglementation, la possibilité d'échanger ces chèques cadeaux à des biens en lien avec les fêtes de fin d'année. Ainsi, il ne sera pas possible de les utiliser pour des achats de produits d'alimentation courante, de carburant, de tabac ... ,

- d'autoriser le Président ou son représentant à contracter avec la société ENDERED KADEOS selon les modalités exposées ci-dessus,

- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition des chèques cadeaux nécessaires,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport I.3 : Syndicat Centre Hérault (SCH) - Remplacement de représentant.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Madame Martine BONNET en remplacement de Monsieur Gilles HENRY pour siéger au conseil d'administration du Syndicat Centre Hérault.

Il s'ensuit la liste ci-après présentée :

Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant,

2. Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,

3. Madame Marie-Hélène SANCHEZ en qualité de titulaire et Monsieur Grégory BRO en qualité de suppléant,

4. M/Mme Martine BONNET en qualité de titulaire et Monsieur David CABLAT en qualité de suppléant.

Rapport 1.4 : Mutualisation des services - Adoption du rapport relatif à la révision du schéma de mutualisation pour la période 2022-2027.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le rapport relatif aux mutualisations des services 2022-2027, comportant le nouveau schéma de mutualisation à mettre en œuvre pour la durée du mandat,
- d'inviter le Président à adresser à chacun des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes ledit schéma.
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce schéma.

Finances / marchés

Rapport 2.1 : Schéma de mutualisation des services - Imputations du coût des services communs sur le montant des attributions de compensation versé en 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le montant des frais 2021 des services communs pour les communes adhérentes au schéma de mutualisation selon le tableau présenté,
- d'imputer sur le montant de ces frais les attributions de compensation versées en 2021 aux communes adhérentes,
- d'inviter Monsieur le Président à communiquer aux communes membres la présente délibération.

Rapport 2.2 : Budget annexe eau potable (AEP) 2021 - Décision modificative n°3.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°3 ci-dessous avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 434.911,00 € et une augmentation de crédits de la section d'investissement de + 1.300.000,00 €.

BUDGET ANNEXE EAU 2021		
DECISION MODIFICATIVE N°3		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 - 6371 « Redevance prélèvement AERMC »	- 40.663,00 €	
012 - 6411 « Charges de personnels »	+ 345.000,00 €	
014 – 701249 « Reversement redevance pollution AERMC »	+ 135.574,00 €	
66 - 66111 « charges d'intérêts»	- 10.000,00 €	
66 -66112 « ICNE »	+ 5.000,00 €	
013 - 64198 « Remboursements sur rémunérations»		+10.000,00 €
70 – 7087 « remboursements de frais »		+ 224.000,00 €
70 – 701241 « redevance pollution AERMC »		+ 94.911,00 €
75 – 757 « autres produits de gestion courante »		+ 68.000,00 €
77 – 7711 « débits et pénalités reçues »		+ 38.000,00 €
TOTAUX	434.911,00 €	434.911,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
13 - 13111 « Subventions d'investissements reçues»		+ 102.743,00 €
13 - 1313 « Subventions d'investissements reçues»		+ 158.000,00 €
16-1641 « Emprunts »		+ 903.692,00 €
20 - 2031 « Immobilisations en cours - études »	+ 200.000,00 €	
23-2313 Immobilisations en cours – constructions »	+ 1.100.000,00 €	
34210 – « opération d'équipement – Le pouget »		+135.565,00 €
TOTAUX	1.300.000,00 €	1.300.000,00 €

Rapport 2.3 : Budget annexe assainissement (EU) 2021 - Décision modificative n°2.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2 ci-dessous avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 140.007,00 € et une augmentation de crédits au sein de la section d'investissement de + 2.229.600,00 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021		
DECISION MODIFICATIVE N°2		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
66 – 66111 « charges financières »	+ 18.000,00 €	
66-66112 « ICNE »	+ 3.000,00 €	
012 – 6215 « charges de personnel »	+ 50.000,00 €	
014 – 706129 « reversement redevance modernisation AERMC »	+ 69.007,00 €	
70 – 7068 « autres prestations de services »		+ 68.000,00 €
70 – 706121 « redevance modernisation AERMC »		+ 69.007,00 €
013 – 64198 « remboursements sur rémunérations »		+ 3.000,00 €
TOTAUX	140.007,00 €	140.007,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
00694 « opération d'équipement CCVH »		+ 244.590,00 €
34125 « opération d'équipement – Lagamas»		+ 110.986,00 €
34210 « opération d'équipement – Le pouget »		+ 220.286,00 €
34267 « opération d'équipement – St jean de fos»		+ 70.556,00 €
34281 « opération d'équipement – St pargoire»		+ 305.867,00 €
34328 « opération d'équipement – vendémian »		+ 257.540,00 €
16 – 1641 « emprunts »	+65.000,00 €	1.019.775,00 €
34047 « opération d'équipement – Campagnan »	+ 7.600,00 €	
34282 « opération d'équipement – St paul & valmalle »	+ 15.000,00 €	
23 – 2313 « immobilisations corporelles en cours »	+ 2.142.000,00 €	
TOTAUX	2.229.600,00 €	2.229.600,00 €

Rapport 2.4 : Budget annexe ZAE la croix Gignac 2021 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 13 505 475,10€ au sein de la section de fonctionnement et de + 13 505 475,10€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE La Croix à GIGNAC 2021.

BUDGET ANNEXE ZAE LACROIX GIGNAC 2021		
DECISION MODIFICATIVE N°1		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042-71355 « Variation des stocks des terrains à aménager » (dépenses)	+ 13 505 475,10 €	
042-71355 « Variation des stocks des terrains à aménager » (recettes)		+ 13 505 475,10€
TOTAUX	13 505 475,10 €	13 505 475,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3555 « Travaux » (dépenses)	+ 13 505 475,10€	
040-3555 « Travaux » (recettes)		+ 13 505 475,10€
TOTAUX	13 505 475,10 €	13 505 475,10 €

Rapport 2.8 : Gestion patrimoniale des budgets annexes M49 - Définition de la durée d'amortissement des immobilisations.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le seuil unitaire à 500 € en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an,
- d'approuver les durées d'amortissement des immobilisations des budgets annexes M49 à partir du 1er janvier 2022 telles que présentées ci-dessous :

Immobilisations incorporelles :

Catégorie	Nature comptable M49	Durée d'amortissement
Frais d'études, de recherche et développement et frais d'insertion non suivis de réalisation	2031-2032-2033	5
Concessions et droits similaires	2051-2053	5

Immobilisations corporelles :

Catégorie	Nature comptable M49	Durée d'amortissement
Agencements et aménagements de terrains - Plantations d'arbres et d'arbustes	2121-2125-2128-21721-21725-21728-2221-2225-2228	20
Constructions – Bâtiments	21311-21315-217311-217315-22351-22355	50
Constructions - Autres constructions – bâtiments légers, abris	2138-21738-2238	20
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (IGAAC)	21351-21352-217351-217355-22351-22355	20
Constructions sur sol d'autrui - bâtiments	21411-21415-2143-217411-217415-22411-22415	50
Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	21451-21455-217451-217455-22451-22455	20
Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions – Bâtiments légers, abris	2148-21748-2248	20
Installations, matériel et outillage techniques – Installations complexes spécialisées – Stations d'épurations	2151-21751-2251	30
Installations, matériel et outillage techniques – Installations complexes spécialisées – postes de refoulement	2151-21751-2251	20
Installations, matériel et outillage techniques – Installations complexes spécialisées – Traitement eau potable	2151-21751-2251	20
Installations, matériel et outillage techniques – Installations à caractère spécifique – Réseaux d'adduction d'eau	21531-217531-22531	40
Installations, matériel et outillage techniques – Installations à caractère spécifique – Réseaux d'assainissement	21532-217532-22532	40
Installations, matériel et outillage techniques – matériel industriel – matériels de traitement, pompes, appareils électromécaniques...	2154-21754-2254	10

Installations, matériel et outillage techniques – outillage industriel	2155-21755-2255	10
Installations, matériel et outillage techniques – matériel spécifique d'exploitation – service de distribution de l'eau (matériels de traitement, compteurs, pompes, appareils électromécaniques...)	21561-217561-22561	10
Installations, matériel et outillage techniques – matériel spécifique d'exploitation – service d'assainissement (matériels de traitement, pompes, appareils électromécaniques...)	21562-217562-22562	10
Installations, matériel et outillage techniques – agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2157-21757-2257	10
Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	20
Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Autres matériels de transport	2182-2282	10
Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique	2183-2283	5
Autres immobilisations corporelles - mobilier	2184-2284	15
Autres immobilisations corporelles - Autres -	2188-2288	5

Rapport 2.9 : Budget principal 2022 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'inscrire par anticipation un montant de 596 291 € au budget 2022,
- d'inscrire par anticipation des crédits aux chapitres suivants :
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 85 721 €
Chapitre 204 Immobilisations incorporelles 211 388 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 283 454 €
Chapitre 23 immobilisations en cours 15 728 €
- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2022.

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25%)
Budget Principal	20	Immobilisations incorporelles	342 884€	85 721€
	204	Subventions d'équipement versées	845 553€	211 388€
	21	Immobilisations corporelles	1 133 817€	283 454€
	23	Immobilisations en cours	62 914€	15 728€

Rapport 2.10 : Budget annexe eau potable (AEP) 2022 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'inscrire par anticipation un montant de 173 888 € au budget 2022,
- d'inscrire par anticipation des crédits aux chapitres suivants :
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 48 107 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 93 816 €
Chapitre 23 immobilisations en cours 31 964 €
- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2022.

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25 %)
Budget annexe Eau potable (AEP)	20	Immobilisations incorporelles	192 429 €	48 107 €
	21	Immobilisations corporelles	375 267 €	93 816 €
	23	Immobilisations en cours	127 858 €	31 964 €

Rapport 2.11 : Budget annexe assainissement (EU) 2022 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'inscrire par anticipation un montant de 223 706 € au budget 2022,
- d'inscrire par anticipation des crédits aux chapitres suivants :
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 141 380 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 75 918 €
Chapitre 23 immobilisations en cours 6 408 €
- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2022.

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25%)
Budget annexe ASSAINISSEMENT (EU)	20	Immobilisations incorporelles	565 520 €	141 380 €
	21	Immobilisations corporelles	303 673 €	75 918 €
	23	Immobilisations en cours	25 633 €	6 408 €

Rapport 2.12 : Budget annexe GEMAPI 2022 - Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'inscrire par anticipation un montant de 151 125 € au budget 2022,
- d'inscrire par anticipation des crédits aux chapitres suivants :
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles 13 889 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 1 400 €
Chapitre 23 immobilisations en cours 135 836 €
- de reprendre ces crédits dans le budget primitif 2022.

Budget	Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25%)
Budget annexe GEMAPI	20	Immobilisations incorporelles	55 557€	13 889€
	21	Immobilisations corporelles	5 600€	1 400€
	23	Immobilisations en cours	543 343€	135 836€

Environnement

Rapport 3.1 : Prix de l'eau 2022

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstentions,

- d'approuver les différents tarifs des redevances communautaires pour les services publics d'eau potable et d'assainissement tels que définis ci-avant à compter du 1er janvier 2022,
- d'autoriser le Président à appliquer, pour les services en régie, ces différentes redevances pour l'établissement des facturations afférentes,
- d'autoriser le Président à transmettre, pour les services délégués, ces différentes redevances aux différents délégataires de service pour leur mise en application à compter du 1er janvier 2022,
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile et à accomplir toutes les formalités y afférentes à ce dossier.

Rapport 3.2 : Règlement de service de l'eau potable

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le règlement de service du service public de l'eau potable pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2022,
- d'abroger à compter de cette même date, la délibération n°2471 du 14 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement de service de l'eau potable actuellement en vigueur.

Rapport 3.3 : Règlement de service de l'assainissement collectif

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le règlement de service du service public de l'assainissement collectif pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2022,
- d'abroger à compter de cette même date, la délibération n°2472 du 14 décembre 2020 relative à l'approbation le règlement de service de l'assainissement collectif actuellement en vigueur.

Rapport 3.4 : Modification du barème de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) - sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention.

- d'approuver l'instauration de la PFAC à compter du 1er janvier 2022 dans les conditions et tarifs proposés,
- d'inscrire les recettes correspondantes sur le budget annexe d'assainissement Régie,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes au recouvrement de cette participation.

Rapport 3.5 : Captage Prioritaire de la commune de Le Pouget - Demande de subvention pour l'animation et la coordination du programme d'actions 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le programme prévisionnel d'actions du captage prioritaire de Le Pouget 2022,
- d'approuver en conséquence le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- de solliciter les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation substantielle de la dépense inscrite au budget annexe de l'eau, le plan de financement présenté et le programme prévisionnel d'actions du captage prioritaire de Le Pouget 2022 ,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel MISSION ANIMATION CAPTAGE PRIORITAIRE de LE POUGET - Année 3 (2022)					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Animation	23 500 €	94,11%	AERMC	17 479,00 €	70,00%
Droit d'adhésion	70 €	0,28%			
Frais de déplacements	600 €	2,40%			
Charges diverses de la structure d'hébergement	800 €	3,20%			
			PART FINANCEURS	17 479,00 €	70,00%
			PART CCVH	7 491,00 €	30,00%
TOTAL TTC	24 970,00 €	100%	TOTAL TTC	24 970,00 €	100%

Rapport 3.6 : Animation du captage prioritaire de Le Pouget - Accord entre utilisateurs du groupement d'employeurs

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, la Fédération Départementale des IGP de l'Hérault et le Syndicat IGP de la Vicomté d'Aumelas,
- d'imputer les dépenses sur le budget annexe eau potable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants à cette convention n'entraînant pas de modification substantielle de son contenu ou de son montant.

Rapport 3.7 : Demande de subvention pour les travaux de desserte en eau potable du centre Interdépartemental de formation du SDIS - Commune de GIGNAC.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet d'extension de réseau AEP afin d'alimenter le Centre Interdépartemental de formation (CEIFOR),
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat et tout autre financeur, dans la limite de 80 % de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel, sans augmentation de dépense,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

VALLÉE DE L'HÉRAULT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES					
Plan de financement prévisionnel Création du réseau d'eau potable du futur centre interdépartemental de formation du SDIS					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes et travaux	600 000 €	100%	DETR-DSIL	300 000 €	50%
			Conseil Départemental	150 000 €	25%
			PART FINANCEURS	450 000 €	75%
			PART AUTOFINANCEMENT	150 000 €	25%
TOTAL HT	600 000 €	100%	TOTAL HT	600 000 €	100%

Rapport 3.8 : Demande de subvention: renouvellement du réseau d'assainissement RD 131 - Commune de Vendémian.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le projet de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sur la RD 131 sur la commune de Vendémian évalué à 440 000 € HT présenté ci-dessous,
- de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département, Agence de l'Eau,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

					
Plan de financement prévisionnel					
PROJET : renouvellement du réseau assainissement RD 31 VENDEMIAN					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
travux	440 000 €	%	AERMC	246 400 €	50%
études	52 800 €	%	Conseil départemental de l'Hérault	147 840 €	30%
Poste 3	- €	%			
xxx	- €	%			
xxx	- €	%			
xxx	- €	%			
xxx	- €	%	PART FINANCEURS	394 240 €	80%
xxx	- €	%	PART AUTOFINANCEMENT	98 560 €	20%
TOTAL HT	492 800,00 €	100%	TOTAL HT	492 800,00 €	100%

Aménagement de l'espace

Rapport 5.1 : Convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Avenant n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention.

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention pour l'instruction technique des autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols entre les communes d'Aniane, Argelliers, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Pouzols, Puechabon, Saint André de Sangonis, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Guiraud, Saint Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian, La Boissère, Puilacher, Saint-Paul et Valmalle et ce à partir du 1/01/2022
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités utiles y afférentes.

Développement économique

Rapport 7.1 : Avis relatif à 12 ouvertures dominicales des commerces de détail- Gignac

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail, sur la commune de Gignac, suivant la liste des 12 dimanches proposés pour l'année 2022.
- Dimanche 3 juillet 2022
- Dimanche 10 juillet 2022
- Dimanche 17 juillet 2022
- Dimanche 24 juillet 2022
- Dimanche 31 juillet 2022
- Dimanche 07 août 2022
- Dimanche 14 août 2022
- Dimanche 21 août 2022
- Dimanche 28 août 2022
- Dimanche 4 décembre 2022
- Dimanche 11 décembre 2022
- Dimanche 18 décembre 2022

Culture

Rapport 8.1 : Chapelle de l'ancien pénitencier d'Aniane - Réhabilitation aile nord et chapelle ancien pénitencier - Actualisation du plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant présenté ci-dessous,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au Plan Pluriannuel d'investissement, le plan de financement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Plan de financement prévisionnel					
PROJET RESTAURATION DE LA CHAPELLE - ABBAYE ANIANE					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Maîtrise d'œuvre	110 100,00 €	6%	Etat - DETR / DSIL*	260 000,00 €	13%
Actualisation des honoraires	63 400,00 €	3%	Département de l'Hérault (tranche 1 - attribution septembre 2018)*	162 200,00 €	8%
Frais Divers	79 900,00 €	4%	Département de l'Hérault (tranche 2)	118 900,00 €	6%
Sous-total Etudes	253 400,00 €	13%	Département de l'Hérault (tranche 3)	118 900,00 €	6%
Travaux (APD - phase 1)	1 720 000,00 €	87%	Conseil régional - DCP	118 000,00 €	6%
Sous-total Travaux	1 720 000,00 €		Conseil régional - DATRM	177 000,00 €	9%
			DRAC	400 000,00 €	20%
			Fondation du patrimoine	10 000,00 €	1%
			PART FINANCEURS notifiée	432 200,00 €	22%
			PART FINANCEURS prévisionnelle	932 800,00 €	47%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	608 400,00 €	31%
T.V.A	394 680,00 €				
TOTAL HT	1 973 400,00 €	100%	TOTAL HT	1 973 400,00 €	100%
TOTAL TTC	2 368 080,00 €	100%	TOTAL TTC	2 368 080,00 €	100%

*base des dépenses éligibles 1 300 000 €

Rapport 8.2 : Ancienne abbaye d'Aniane - Entretien des bâtiments - Demande de financement pour réaliser des travaux d'urgence sur les toitures de l'abbaye.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le lancement de travaux d'entretien des toitures de l'abbaye,
- d'approuver en conséquence le projet de plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- de solliciter la Direction régionale des affaires culturelles dans la limite de 50% de financement,
- de modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

Plan de financement prévisionnel					
Travaux entretien de l'ancienne abbaye d'Aniane					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	HT	TAUX
Travaux d'entretien	40 000 €	100%	DRAC	20 000 €	50,00%
			PART FINANCEURS	20 000 €	50,00%
			Autofinancement	20 000 €	50,00%
TOTAL HT	40 000 €	100%	TOTAL HT	40 000 €	100%

Rapport 8.3 : Projet pédagogique et artistique de l'Ecole de musique intercommunale Vallée de l'Hérault pour l'année scolaire 2021-2022 - Demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de fonctionnement relatif au projet pédagogique et artistique de l'Ecole de musique intercommunale Vallée de l'Hérault pour l'année scolaire 2021-2022 présenté ci-dessous,
- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil départemental de l'Hérault et tout autre financeur pour la demande de subventions,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Plan de financement prévisionnel Fonctionnement de l'école de musique intercommunale de la Vallée de l'Hérault 2022					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Charges à caractère général	84 100 €	11,52%	Conseil départemental de l'Hérault	50 000 €	6,85%
Charges de personnel	643 000 €	88,09%	Redevances et droits à caractère culturel	100 000 €	13,70%
Autres charges de gestion courante	2 800 €	0,38%			
			PART FINANCEURS	150 000 €	20,55%
			PART AUTOFINANCEMENT	579 900 €	79,45%
TOTAL TTC	729 900 €	100%	TOTAL TTC	729 900 €	100%

Rapport 8.4 : Mise à disposition d'une salle adaptée à l'enseignement musical sur la commune de Saint-André-de-Sangonis

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition, à titre gracieux et pour une durée d'un an, d'une salle adaptée à l'enseignement musical sur la commune de Saint-André-de-Sangonis,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces y afférentes,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Le relevé du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 comporte 13 pages.

Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 14 décembre 2021 et le 14 février 2021.

Le Président



Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.